

CARTES PRÉVENTIVES

Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP)

janvier 2023

But des cartes préventives

- Fournir une information juste, fiable et objective;
- Accompagner les usagers ayant une consommation de substances psychoactives dans leur prise de décision éclairée quant à leur consommation de SPA;
- Soutenir l'adoption d'habitudes de consommation de substances psychoactives à moindre risques.

Indications relatives à l'utilisation des cartes préventives du GRIP au CRD

- L'utilisation de ces cartes s'inscrit dans une perspective motivationnelle, non moralisatrice et de réduction des risques (RDR);
 - Ces cartes s'adressent à une clientèle qui a une consommation à risque ou problématique;
 - Les avis et la transmission d'informations émises doivent être en fonction de votre rôle, mandat et en cohérence avec les orientations du CRD;
 - Elles doivent donc être validées par des sources fiables et ne représentent pas votre opinion personnelle;
 - Les informations présentées dans ces cartes, bien que pertinentes et fiables, ne sont pas toujours utiles à transmettre dans son entièreté. Il faut donc ajuster l'information (vocabulaire, donner des exemples concrets, etc.) en considérant l'utilisateur présent : son âge, son profil de maturité, son profil de consommation, ses besoins et ses attentes.
- Si l'utilisateur vous pose des questions concernant une SPA alors qu'il ne la consomme pas, vous avez alors d'une belle opportunité d'initier un échange sur le sujet. Avant de répondre à son questionnement et de transmettre les informations, clarifier avec lui le contexte de sa demande et son besoin. Cette clarification permettra d'identifier l'information pertinente et nuancée qui lui sera bénéfique pour faire des choix éclairés ultérieurement, s'il y a lieu. Il s'agit d'avoir un discours franc qui ne banalise pas ou ne démontise pas les SPA et de faire attention aux effets pervers que peut contenir l'information.

- Par exemple : si un adolescent ne consomme pas de solvants et n'a pas l'intention d'en consommer dans un futur immédiat, il n'est pas requis d'aborder de facto la partie sur la carte « Pour améliorer l'expérience et réduire les risques »
- Que l'utilisateur consomme ou pas certaines SPA, votre jugement clinique vous dictera ce qui est indiqué de transmettre comme information. Parfois une validation avec votre équipe peut aider à bonifier les informations à transmettre.

Transmettre un avis ou de l'information

Selon Miller et Rollnick, l'échange d'information se divise en 4 étapes avec la séquence suivante DDFD :

- Demander à votre usager ce qu'il connaît par rapport à la SPA, ce qu'il en pense ou ce qu'il souhaite avoir comme information (accompagner cet échange de d'autres compétences relationnelles de l'EM : questions ouvertes, reflets, résumés, valorisation);
- Demander la permission de donner un avis ou de l'information : « Serais-tu d'accord pour que je te donne plus d'informations au sujet de..., que l'on échange sur le sujet ? »
- Partager et compléter l'information en s'assurant que celle-ci est objective, valide et complète (comme exemple utiliser l'information des cartes préventives);
- Demander à l'utilisateur ce qu'il pense de l'information reçue. Comment reçoit-il ces nouvelles informations? Cette nouvelle information influence-t-elle sa façon de percevoir les choses ?

Note : Il se pourrait que dans le cadre de votre rôle, la situation de l'utilisateur vous inquiète. Dans ce cas, vous pouvez lui mentionner votre inquiétude et lui donner de l'information sans avoir obtenu sa permission de façon explicite. Évidemment, si cela concerne son intégrité physique ou psychologique vous devez appliquer les protocoles attendus (GEDPAS / Homicidaire).

Guylaine Sarrazin

ARH, Répondante jeunesse en dépendance pour la Montérégie
Service régional d'encadrement professionnel en dépendance (SREPED)
Centre de réadaptation en dépendances (CRD)
Direction du programme santé mentale et dépendance (DPSMD)